

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20201119-2020_11_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 15

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-11-01 - Signature de la convention-cadre avec le Centre de gestion

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

Le Maire informe l'assemblée que :

Le Centre de gestion du Morbihan, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et comme l'y autorise la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique territoriale, développe, au service des employeurs publics, des services facultatifs en vertu des articles 22 à 26-1 de cette même loi.

Indispensables au bon fonctionnement des collectivités et établissements publics, ces services facultatifs contribuent à faciliter, délivrer et développer un service public local de qualité à moindre coût du fait de l'utilisation en commun de moyens humains et matériels au niveau départemental.

Le Centre de gestion du Morbihan propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel à ses services. Cette convention reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG56.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer la convention-cadre proposée par le CDG56.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'accès aux services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Morbihan

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 19 novembre 2020

Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 15
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-11-02 - Signature de la convention relative à la prestation paye

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1,

Vu la délibération n°2020-11-01 du 19 novembre 2020

Le Maire présente la convention d'adhésion à la prestation paye du Centre de gestion du Morbihan :
La convention s'inscrit dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 juin 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui permet au centre de gestion d'assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande de ces derniers.

Avec cette convention, la collectivité confie au centre de gestion le soin d'effectuer toutes les opérations nécessaires au règlement de la paye du personnel et des indemnités des élus locaux, sur la base des informations fournies à cet effet par celle-ci.

La prestation détaillée dans la convention fait l'objet d'une facturation établie sur la base d'un tarif fixé et révisé par le conseil d'administration du centre de gestion. A la date de signature de la présente convention, le tarif s'établit à 6.30€ par bulletin de paye.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer la convention relative à la prestation paye par le CDG56.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prestation paye proposés par le Centre de gestion du Morbihan*

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 19 novembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 15

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-11-03 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Travaux d'aménagement du Parking Zone Artisanale de Bodien » : Attribution et autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement du parking dans la Zone artisanale de Bodien a fait l'objet d'une publication dans la Presse et sur le site internet Medialex avec une remise des offres fixée le 30 septembre 2020.

Les travaux ont été décomposés en 2 lots :

le lot 1 : VRD

le lot 2 : aménagement paysager

2 offres ont été déposées.

La commission appel d'offre, réunie le 30 septembre 2020, propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, d'attribuer les lots comme suit :

| Lot | Dénomination | Entreprise | Montant de l'offre retenue HT |
|-----|---------------|-----------------------------|-------------------------------|
| 1 | VRD | LEMEE LTP (Saint Dolay) | 40 576,53 € |
| 2 | Espaces verts | ID VERDE (Agence de Vannes) | 9 901,30€ |

| | |
|-------------------------|------------|
| Montant total du Marché | 50 477,83€ |
|-------------------------|------------|

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offre et délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 19 novembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20201119-2020_11_04-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 15

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-11-04 - Rapport d'activité Morbihan Energies - Année 2019

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du syndicat Morbihan Energies pour l'année 2019 ;

Conformément à l'article L. 5211-39 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et entendu cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 19 novembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 15

Nombre de Conseillers votants..... 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-11-05 - Rapport d'activité Questembert communauté - Année 2019

Par délibération du 21 septembre 2020, le conseil communautaire de Questembert Communauté a pris connaissance du rapport d'activité communautaire 2019 qui doit être présenté à l'ensemble des conseils municipaux avant le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire présente ce rapport d'activités aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le rapport annuel d'activité 2019 de Questembert Communauté.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 19 novembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20201119-2020_11_06-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 15

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-11-06 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Questembert communauté - Année 2019

Par délibération du 21 septembre 2020, le conseil communautaire de Questembert Communauté a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2019.

Monsieur le Maire présente ce rapport d'activités aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Questembert communauté.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 19 novembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :
Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 15
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-11-07 - Paiement en ligne : adhésion Payfip

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la généralisation de l'offre de paiement en ligne prévue par la loi de finances rectificative 2017 du 28/12/2017 et l'article L.1611-5-1 du CGCT, la commune de Limerzel entre dans l'obligation de proposer à ses administrés un service de paiement en ligne depuis le 1^{er} juillet 2020.

De plus, il apparaît que le paiement par internet est le mode de paiement qui a le mieux résisté à la crise sanitaire.

Payfip est l'offre de paiement en ligne de la DGFIP. Ce dispositif propose aux usagers un mode de paiement supplémentaire, sécurisé, gratuit et disponible 24h/24 et 7jours/7. Il leur permet de choisir entre le paiement par carte bancaire ou par prélèvement unique, sans frais pour la collectivité (sauf commissions bancaires en cas d'encaissement par carte bancaire).

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne et ses annexes pour les titres

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 19 novembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 15

Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-11-08 - Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Questembert,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Monsieur le Maire informe à l'assemblée délibérante que Monsieur le trésorier a transmis un état des produits communaux à présenter au conseil municipal pour admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation de l'ordonnateur et du comptable, il appartient au trésorier, et à lui seul, de procéder sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique s'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 124,30€ :

Le tableau ci-dessous détaille les créances communales en cause :

| Numéro de pièce | Objet | Montant |
|-----------------|----------------------------------|----------------|
| T592 - 2019 | Restauration scolaire - garderie | 0,10€ |
| T264 - 2018 | | 2,00€ |
| T2-35 - 2017 | | 6,88€ |
| T490 - 2017 | | 4,34€ |
| T9-34 - 2016 | | 10,68€ |
| T8-42 - 2016 | | 0,30€ |
| T255 - 2016 | Location de salle | 100,00€ |
| TOTAL | | 124,30€ |

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 124,30€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- d'admettre en non-valeur les créances communales pour le montant de 124,30€

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 19 novembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT

